



L'escargot qui flotte

De la loi sur l'eau et de ses conséquences sur l'année en cours

Le moins que l'on puisse dire, c'est que la loi sur l'eau nous a préoccupés cette année, et que nos parlementaires ont fait une entrée fracassante dans le cercle restreint, mais déjà pas si simple, de nos différents interlocuteurs.

Nous avons l'habitude des négociations avec VNF ou PAP, mais face aux 350 sénateurs, et aux quelques 600 députés, la situation devenait plus complexe, et c'est par manque de temps que nous avons dû renoncer à organiser cette année la 6ème JHF, rendez vous festif auquel nous tenons tous, mais qui, nous vous le promettons, ne sera que partie remise.

D'un pessimisme affirmé en début d'année, nous en sommes plutôt arrivés aujourd'hui à un optimisme mesuré, même si ça et là, nous avons quelques grosses inquiétudes, et que toutes les réponses des maires ne sont pas, loin s'en faut, encore officielles.

Pour notre part, nous reprenons notre bâton de pèlerin pour aller voir les communes et les subdivisions, mais vous pouvez suivre sur le site et dans l'Escargot, l'évolution des événements

Si l'on exclue les dangers réels de remise en cause de places existantes, qu'on espère voir se régler d'ici la fin de l'année, ce texte peut avoir malgré tout des effets positifs.

1/ l'implication des maires dans les autorisations de zones de stationnement est plutôt une bonne chose, car elle nous donne une légitimité dans la vie communale.

Dans ce numéro :

Editorial	p 1
Loi sur l'eau, où en sommes-nous ?	p 2
Les zones déjà autorisées	p 3
Le Conseil d'administration	p 4
Les nouveautés sur le site	p 4

2/ L'individualisation des autorisations, bateau par bateau, qui était par contre très dangereuse par crainte de voir chaque maire appliquer ses propres règles, a été retirée suite à l'action que nous avons menée tout au long de l'année. Il est sûr que VNF n'est certainement pas un gestionnaire exemplaire, mais il applique une réglementation commune sur laquelle nous pouvons négocier avec des interlocuteurs connus, alors qu'avec chaque maire de chaque commune "mouillée".....

3/ Il est possible aussi que ce grand chambardement puisse à terme débloquer certaines zones qui permettraient de trouver des solutions pour les bateaux en liste d'attente, mais aussi pour ceux en infraction et sous astreintes.

Dans ce contexte, la Charte de l'habitat fluvial et l'étude sur les eaux usées, (toutes les deux à télécharger désormais sur le site) sont des documents qui nous serviront pour convaincre les communes de l'intérêt et du bien fondé de la création de zones réservées à l'habitat fluvial. N'hésitez pas à les utiliser pour vos démarches locales.

Christian Duguet, président de l'ADHF-F

Siège social : ADHF-F – Port des Champs Elysées – 75008 – Paris

Accord des maires concernant le stationnement prolongé ; Où en sommes nous aujourd'hui ?

Le compte rendu de la réunion avec Me Bacot du 25/09/07 a été mis sur le site de l'ADHF-F : (<http://www.adhf-f.org/>).

Il nous semble important d'en reprendre les points principaux et de les préciser, suite aux visites que nous avons effectuées, depuis, dans les différentes subdivisions.

Le 25/09/07, Mme Bacot se disait optimiste sur le fait que les zones de stationnement prolongé seraient délimitées d'ici la fin de l'année, même si la majorité des maires n'avait pas encore donné leur réponse.

Suite à cette réunion et à nos contacts avec les subdivisions, nous distinguons, aujourd'hui, deux situations différentes :

- Zones délimitées : 48 maires ont donné leur accord de manière claire et définitive pour des zones déjà existantes.

Mme Bacot a dorénavant et déjà signé des "actes de délimitation de zones" pour ces berges qui sont portés au registre des actes administratifs et a renvoyé aux maires des lettres pour une publication officielle, de manière à fixer ces zones de façon irréversible. Mme Bacot nous a transmis la liste des communes concernées (voir liste jointe à ce compte rendu)

Sur ces zones, dès maintenant, les COT vont pouvoir être reconduites y compris les COT provisoires (pourvu que les dossiers des bateaux concernés le permettent).

-Zones non délimitées : de nombreuses zones ne sont pas encore délimitées car il reste des points de discussions. Un délai supplémentaire est nécessaire pour que Mme Bacot et ses services travaillent au niveau des collectivités locales.

Sur ces zones :

- rien ne se passe, pour l'instant, pour ceux qui avaient une

COT, même si celle-ci vient à échéance avant la fin de l'année.

- des COT provisoires avaient été délivrées pour certains jusqu'en novembre, elles vont être reconduites jusqu'à la fin de l'année, (dans certaines subdivisions, ces COT provisoires sont reconduites jusqu'à février 2008).

Pourquoi ce délai supplémentaire ? :

- dans certaines mairies, les dossiers ont été acheminés vers les services habituellement en charge des bateaux ou de la voie d'eau (service technique ou autre) et les contacts directs avec le maire ont été retardés.

- les zones de stationnement concernent les bateaux logements, mais aussi les pontons (clubs de voile ou autre), les bateaux activités et les barques de pêche... , ce qui fait que les maires ont parfois du mal à comprendre avec précision les cartes qui leur sont communiquées et exigent des explications sur chaque linéaire de berge, car ils ne veulent pas signer un "chèque en blanc à VNF ou au Port" sur l'utilisation de la zone de stationnement.

- certains maires entendent profiter de la situation pour régler un certain nombre de problèmes soit avec le Port soit avec VNF, (et parfois même avec un propriétaire de bateau stationnaire qui est l'objet de multiples plaintes de ses voisins).

Que se passe-t-il pendant ce temps ?

Les Subdivisionnaires relancent les maires et ont pour mission de tout mettre en œuvre pour aboutir à un accord. Les cas les plus délicats seront traités directement par Mme Bacot.

Les maires, en règle générale, ne sont pas hostiles aux bateaux logements et les zones où des bateaux étaient déjà autorisés devraient être reconduites. Les réponses des maires étant souvent du style "oui aux zones existantes,

mais... ", nous ne sommes pas trop inquiets.

Concernant les 2 ou 3 refus définitifs, déjà signalés, Mme Bacot nous précise que VNF n'a pas, pour le moment, porté ces refus au registre des actes administratifs et qu'ils attendent d'avoir toutes les réponses pour faire une publication globale. Nous en serons prévenus avant. Les quelques bateaux concernés ne sont pas en infraction actuellement, même si leur COT venait à expiration avant la fin de l'année, date à laquelle Mme Bacot espère avoir pu faire revenir certains maires sur leur décision.

Des zones nouvelles seront probablement dégagées. : les extensions de zones ont été souvent refusées par les maires. Cependant quelques nouvelles places pourraient être envisagées et ceci nous a été confirmé dans les subdivisions. Certains maires ont déjà répondu favorablement. Ces zones ont été proposées sur carte et il reste maintenant à étudier sur place la possibilité d'y installer des bateaux en fonction du tirant d'eau, de l'éloignement des réseaux, des possibilités d'amarrage et du cahier des charges éventuel demandé par les maires. Mme Bacot attend d'avoir une vision globale de la situation. Elle ne souhaite donc pas, pour le moment que ces nouvelles zones éventuelles soient portées à la connaissance du public.

Ce que nous pensons de la situation actuelle :

VNF, le Port et les SN ont intérêt, comme nous, à ce que la situation concernant le stationnement prolongé soit la plus saine possible. Suite à la commission consultative du 25/09/07 et à nos contacts dans les subdivisions, nous avons effectivement constaté la réelle implication de Mme Bacot et des personnels missionnés pour obtenir l'accord des maires sur l'ensemble

des zones de stationnement prolongé, (zones existantes ou à créer).

La demande de Mme Bacot de ne pas faire pression sur les maires de manière trop frontale nous paraît justifiée tant que les négociations sont en cours.

Cela ne signifie pas que nous ne devons pas continuer nos actions :

Les membres du bureau et les présidents d'association restent en contact avec les subdivisions :

- D. Payen et D. Bressy pour Melun :

corjano@wanadoo.fr

damien.bressy@wanadoo.fr

- Nicolas Lehman pour Suresnes :

nicolas.lehman@hp.com

- C. Duguet et P. Carpène pour Meaux :

christian.duguet@club-internet.fr

beresina@wanadoo.fr

- B. Verdeau et G. Gorges pour Joinville :

aloko@free.fr

gorges.guillaume@gmail.com

Nous conseillons aux adhérents qui s'inquièteraient de leur situation de

prendre contact avec eux pour faire le point.

Mme Bacot nous a assuré qu'une réunion serait programmée d'ici la fin de l'année et que nous serions régulièrement informés des avancées sur ce dossier.

Et à partir de 2008 ?

Lorsque les zones de stationnement prolongé seront définitivement délimitées, elles ne seront plus remises en question à chaque changement de maire. C'est le gestionnaire (Port ou VNF) qui ensuite attribue les emplacements en fonction de l'usage qu'il décide d'en faire (bateau logement, bateau activité, barque de pêche, ponton association...)

En ce qui concerne les bateaux logements, certains devront peut-être quitter un emplacement qu'ils occupent depuis longtemps. Nous avons demandé (et nous avons été entendus par Mme Bacot) que ces

bateaux soient prioritaires sur la liste d'attente.

Nous avons demandé également que soient considérés le problème des bateaux en attente d'une place ainsi que celui des propriétaires de bateaux en infraction qui ne peuvent s'inscrire sur la liste d'attente (et qui pourtant ont des bateaux conformes et s'acquittent de leurs taxes).

Dans la mesure où des places seront probablement libérées, Mme Bacot pense qu'il sera nécessaire de voir comment gérer la liste d'attente et de définir les critères d'attribution des places, sa volonté étant de trouver des solutions pour l'ensemble des problèmes qui se poseront alors.

Concernant les recours possibles, nous avons commandé une étude à Maître Cloix (voir sur le site), certains points restent à éclaircir. Nous ne pouvons, de toute façon, rien entreprendre avant que les zones soient toutes publiées.

La liste des communes de la région parisienne qui ont déjà dit "oui"

Seine Aval	Seine Amont	Marne de Paris vers l'amont
Suresnes - VNF	Alfortville - VNF	Charenton - VNF
Puteaux Ile - VNF	Juvisy s/Orge - PAP	Joinville - PAP
Neuilly s/Seine - PAP	Saint Germain les Corbeil - VNF	Champigny - VNF
Asnières - VNF	St Pierre du Perray - VNF	Bry s/Marne - VNF
Clichy la Garenne VNF et PAP	Morsang s/Seine - VNF	Gournay - PAP
Villeneuve la Garenne - VNF	Saint Fargeau – VNF et PAP	Torcy - VNF
Epinay s/Seine - VNF	Melun – VNF et PAP	Lagny - VNF
Gennevilliers - VNF	Chartrettes – VNF et PAP	Chalifert - VNF
Colombes - VNF	Bois le Roi - VNF	Meaux - VNF
Chatou - VNF	Samois - PAP	Congis sur Théroutanne - VNF
Rueil Malmaison - VNF	Samoreau - VNF	La Ferté Sous Jouarre - VNF
Port Marly - PAP	Varenes – VNF et PAP	Petite Seine et Yonne
Andresy - VNF	Oise	Saint Germain Laval - VNF
Poissy - VNF	Maurecourt -VNF	Nogent s/Seine - VNF
Meulan - VNF	St Ouen l'Aumône - VNF	Cannes Ecluse - VNF
Les Mureaux - VNF	St Ouen l'Aumône - PAP	La Brosse Montceau - VNF

Début novembre 2007

Conseil d'Administration de l'ADHF-F

- le dossier de la loi sur l'eau
- le point sur les autres dossiers

Contactez votre responsable de zone ou le représentant de votre quai.
Chaque association est représentée au CA par un membre de la zone.
Il détient autant de voix que de bateaux à jour de leur cotisation.

Les nouveautés sur le site : <http://www.adhf-f.org/>

L'ETUDE DES REJETS DOMESTIQUES ISSUS DES BATEAUX-LOGEMENTS ainsi que ses annexes sont disponibles dans la rubrique « Dossiers en cours », « Etude sur les rejets d'eaux usées ». <http://perso.orange.fr/adhf-f/dossiers.html>
Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter G. Gorges : gorges.guillaume@gmail.com

DES PANNEAUX PHOTO-VOLTAÏQUES SUR UNE PÉNICHE ou comment produire son électricité...

En tant qu'habitants des fleuves, nous avons soin de préserver l'environnement. C'est pourquoi nous avons eu l'idée de faire poser sur Balthazar des panneaux solaires capables d'assurer une production électrique.

Un article à lire sur le blog de Lyon qui est en lien sur la page d'accueil.
<http://penicheslyon.blogspot.com/2007/06/des-panneaux-photo-voltaïques-sur-une.html>

GUIDE CONTENTIEUX contre les actes portant refus d'occupation du domaine public.

Nous avons demandé à un avocat, Maître Cloix de faire une étude sur les recours à envisager pour les bateaux dont la COT après application de la nouvelle loi sur l'eau serait remise en question. Vous en trouverez le résumé dans la rubrique « la loi sur l'eau », « 25 septembre 2007 ».
http://perso.orange.fr/adhf-f/documents_pdf/adhf_etude_cloix%20resume.pdf